

BEATMAKING INGÉNIERIE DU SON **BUSINESS DE LA MUSIQUE**

VERSION DU 04.10.2024

UNISON EDUCATION ORGANISME DE FORMATION

Immatriculé 977 543 347 R.C.S Toulouse - N° Siret : 977 543 347 00016 Enregistré NDA 76311240431 Préfet Occitanie - Cet enregistrement ne vaut pas l'agrément de l'État. **TEL**: 06 25 52 26 50 - **EMAIL**: **contact@unison-edu.fr** UNISON Education - 26 rue Louis Plana - 31500 TOULOUSE

NOS PARTENAIRES:















SOMMAIRE

I. MOT D'ACCUEIL	3
II. OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES	4
III. NOS FORMATIONS	5
IV. PROGRAMME DE LA FORMATION LONGUE	7
V. NOS LOCAUX	16
VI. ACCESSIBILITÉ	18
VII. RÈGLEMENT INTÉRIEUR	19

LE MOT D'ACCUEIL

Bienvenue chez Unison Education,

la première école de beatmaking en France! Nos campus à Paris et à Toulouse vous ouvrent les portes d'une formation de 695 heures dispensée par des professionnels certifiés de l'industrie musicale. Tout au long de l'année, profitez de masterclasses exclusives animées par différents acteurs de l'industrie de la musique (directeurs artistiques, managers d'artistes, compositeurs).

En plus de nos programmes annuels, nous proposons des formations intensives d'une semaine et des formations individuelles pour répondre à tous les besoins.





Formation notée 4,2/5 par les promotions précédentes Recommandée par 100% de nos élèves

NOUS CONTACTER

Téléphone : 06 25 52 26 50 Site internet : unison-edu.fr Mail : contact@unison-edu.fr

Réseaux sociaux : @unison_edu

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Les trois principaux objectifs de notre formation à l'année:

- Maîtriser les outils nécessaires pour composer, mixer, masteriser, arranger et produire un morceau de musique dans les logiciels FL STUDIO et PRO TOOLS.
- Connaître le business de la musique et comprendre ses enjeux.
- Savoir enregistrer et éditer de l'audio et du MIDI, et comprendre les notions de mixage.

À l'issue de la formation, le ou la titulaire est capable de :

- Analyser la demande d'un producteur / d'un réalisateur ou d'un artiste (ou de son directeur artistique)
- Élaborer une proposition artistique et technique
- Mettre en place les moyens techniques et humains de la captation
- Réaliser la prise de son
- Réaliser les étapes du montage son
- Réaliser les étapes du mixage et mastering
- Savoir vendre sa musique
- Connaître les modalités de fonctionnement et caractéristiques propres de l'industrie de la musique
- Se professionnaliser

PRÉREQUIS

Aucun pré-requis n'est demandé pour accéder à notre formation accessible à tous niveaux.



NOS FORMATIONS



FORMATION LONGUE

Notre formation à l'année se déroule sous forme de cours en groupe dans nos locaux à Toulouse et à Paris.

La formation est constituée de 695 heures. Ces heures seront divisées en 4 grandes matières:

- Beatmaking (200 heures)
- Ingénierie du son (200 heures)
- Business de la musique (200 heures)
- Suivi projet professionnel (95 heures)

En plus des 695 heures avec les formateurs, la formation compte 210 heures de stage en entreprise (studio professionnel).

Notre plus grande force est la qualité de nos formateurs. Nos cours sont assurés par des compositeurs expérimentés de l'industrie musicale (dont certains plusieurs fois certifiés disques d'or et de platine). Leur activité principale est de composer et de produire pour les artistes les plus influents de la scène rap francophone.

Tout au long de l'année scolaire, nos étudiants auront la chance de recevoir des intervenants extérieurs (directeurs artistiques, managers d'artistes, compositeurs, ingénieurs du son), de labels / majors (Universal, Sony Music Entertainment, Warner Chappell Music) sous la forme de masterclass et de cours à thèmes. Chaque intervenant est minutieusement choisi pour faire part à nos élèves de retours pertinents et intéressants.

Ces interventions pédagogiques ne seraient pas possible sans notre réseau. Nous entretenons des liens étroits avec de nombreux studios, labels et maisons d'éditions pour permettre aussi à nos élèves de trouver une suite à leur formation et de parfaire leur enseignement à travers des stages.

FORMATION INTENSIVE

Formez-vous en profitant d'une expérience immersive dans un studio professionnel près de chez vous!

Bénéficiez d'une formation courte, de 28 à 35 heures, dans toute la France. Venez apprendre à réaliser une prise de voix, la mixer sur une instrumentale et faire un prémastering en seulement une semaine.

Pour tout complément d'informations, n'hésitez pas à nous appeler directement au 06 25 52 26 50.





FORMATION INDIVIDUELLE

Vous voulez vous former mais vos horaires ne vous le permettent pas ? Cette option est la votre!

Formulez votre demande précise et nous construirons un accompagnement personnalisé pour répondre à vos besoins.

Les cours peuvent maintenant avoir lieu en présentiel ou en distanciel selon votre choix et votre localisation!

Tarification sur devis (à partir de 40€ HT /h, exonéré de TVA - Art. 261.4.4 a du CGI)

PROGRAMME DE FORMATION



PROGRAMME DE LA FORMATION LONGUE

1. BEATMAKING (200h):

Mise ou remise à niveau sur le logiciel FL Studio (70h) 🦻

- Présentation de la formation et des documents fournis (Raccourcis + PDFs + Notice)
- Ouverture du logiciel, réglages audio et premiers réglages
- Nommer un projet et bien s'organiser dans son ordinateur
- Découverte de l'interface (Navigateur, Channel Rack, Piano Roll, Playlist, Mixeur)
- Organisation des fenêtres et prise à main des outils
- Les différents effets du Mixeur
- Assigner Métronome et Preview au Mixeur
- Backup FL Studio
- Ranger ses Vst facilement
- Créer son Template
- Brancher un clavier Midi, s'enregistrer et quantifier
- Gammes FL Studio
- Sampler, Ajuster un sample au tempo
- Reset Pistes Mixeur
- La fonction Split By Channel
- Créer des groupes dans le Mixeur
- Étirer un sample avec la fonction Stretch
- Assigner ses pistes au Mixeur
- Transformer un Audio en Midi
- Rendre un Midi en Audio
- Créer des Markers dans l'arrangement (Intro, Refrain etc)
- Enregistrer un Preset
- Consolider plusieurs Patterns
- Copier-coller un ou plusieurs effets dans le Mixeur
- Transposer plusieurs Midis en même temps
- Le Fruity Slicer
- Fenêtre Browser perdue
- Insérer une vidéo avec Fruity Video Player
- Stretch plusieurs audios pour changer de BPM
- Supprimer les audios non utilisés
- Exporter son projet en MP3, WAV, Multipistes

Perfectionnement (130h)

Partie mélodique

- · Création d'accords
- Création de suites d'accords
- Création de mélodies additionnelles
- Cours de solfège
- Création de boucles mélodiques complètes
- Enregistrement de boucles avec un réel instrument
- Faire des variations mélodiques dans une instrumentale

Partie rythmique et basse

- Créer un pattern de batterie sur le Piano Roll
- Accorder ses basses et ses percussions tonales
- Créer des Slides (basse)
- Créer un pattern de batterie selon le genre de musique
- Créer un pattern de batterie professionnel
- Faire du Layering sur ses Drums
- Bien faire Sonner son Kick





Arrangement

- Créer une structure
- Réussir la structure de son instrumentale
- Fx, Patterns, Transition, Automations
- Savoir s'adapter à l'artiste

Mixage et Mastering d'une Instrumentale

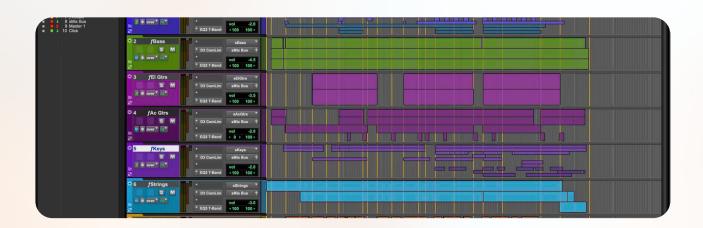
- Faire une Mise à plat
- Traitement Insert et Parallèle
- Traitement Fréquentiel
- Traitement Temporel
- Traitement Dynamique
- Sidechain Kick Basse
- Grouper les pistes nécessaires
- Mixer son instrumentale de A à Z
- Masteriser son instrumentale de A à Z

2. INGÉNIERIE DU SON (200H)

Mise ou remise à niveau sur le logiciel Pro Tools (70h) 🔨



- Présentation de la formation et des documents fournis (Raccourcis + PDFs + Notice)
- Ouverture du logiciel, réglages audio et premiers réglages
- Nommer un projet et bien s'organiser dans son ordinateur
- Découverte de l'interface
- Organisation des fenêtres et prise à main des outils
- Écoute de la lecture
- Découverte d'une session démo
- Découverte de la fenêtre d'édition
- Points clés de la fenêtre d'édition (Zoom, modes d'édition, outils d'édition)
- Personnalisation de la fenêtre d'édition
- Découverte de la fenêtre de mixage
- Autres fenêtres dans PRO TOOLS
- Configuration du système (Moteur de lecture)
- Réglages E/S
- Créer une session
- Importer un Audio
- Ajouter une piste pour le chant
- Utilisation des préréglages de piste
- Insérer un plugin
- Simulateur d'ampli pour guitare
- Créer un départ-retour pour la réverbération
- Réglages des niveaux de la réverbération
- Ajouter une piste de métronome
- Paramètres de session, temps, tempo, et indicateur





Perfectionnement (130h)

Mixage et Mastering

- Les différents traitements
- Plug-ins
- Traitement d'insert et de plug-ins
- Traitement en parallèle
- Gain du clip
- Automation de mixage
- Traitement fréquentiel
- Traitement temporel
- Traitement dynamique
- Stéréo/Mono
- MID/SIDE
- Normes LUFS
- Bounce

Enregistrement Audio

- Matériels
- Acoustique, Diffusion, Absorption, Réflexion
- Décompte et Pré Roll
- Acheminement des entrées et niveaux de réglage
- Armer une piste
- Enregistrer et écouter un enregistrement

Edition et Arrangement

- Edition de clips
- Elastic Audio
- Marqueurs
- Groupe de clips
- Organisation en mode Shuffle
- Pistes de dossier
- Configuration d'un bus de sortie principal
- Gain Staging
- Fondus
- Recalage Temporel
- Recalage Tonal (Melodyne)
- Automation de volume



3. BUSINESS DE LA MUSIQUE (200h)

Plusieurs fois dans l'année, lors de cours sur le Business de la musique, un de nos partenaires (dirigeant de studio, compositeur, musicien, intermittent du spectacle, ingénieur son etc..) sera présent afin d'appuyer nos propos.

Les principales questions auxquelles cette matière répondra sont les suivantes :

- Comment vivre de sa musique ?
- Comment devenir Compositeur / Beatmaker et en vivre?
- Comment devenir Ingénieur du Son et en vivre ?
- Comment ouvrir son Studio d'enregistrement?
- Comment attirer des artistes à son Studio d'enregistrement ?
- Comment travailler avec des artistes et gagner sa vie ?

La matière Business de la musique abordera différents sujet comme :

Le Statut Auto entrepreneur (50h)

- Qu'est ce qu'une Auto-Entreprise?
- Qui peut la créer?
- Comment la créer?
- Comment la gérer ?
- Les avantages et inconvénients de ce statut

Le Statut Intermittent du spectacle (50h)

- Qu'est ce que le statut d'intermittent du spectacle?
- Qui peut l'obtenir?
- Comment l'obtenir?
- Comment le garder?
- Les avantages et inconvénients de ce statut



Le Business de la musique en tant que compositeur (50h)

- Comment contacter un artiste, un manager ou un directeur artistique?
- Les erreurs à ne pas faire en envoyant ses instrumentales
- Comment développer son réseau et protéger ses relations avec les personnes de l'industrie musicale?
- Savoir négocier ses conditions et savoir avec qui le faire (Sacem, contrats, éditions, paiement de la prod, royalties)
- Les avantages et inconvénients de signer en édition en tant que compositeur

Le Business de la musique en tant qu'ingénieur du son (50h)

- Comment créer son propre studio?
- Quel statut choisir?
- Comment choisir les tarifs de son studio?
- Comment contacter un artiste, un manager ou un directeur artistique?
- Comment développer son réseau et protéger ses relations avec les personnes de l'industrie musicale?



4.1 SUIVI DU PROJET PROFESSIONNEL (95h)

Le SPP a pour but de mettre en pratique la totalité des cours suivis tout le long de l'année en studio avec des formateurs UNISON Education dans un premier temps, puis lors d'un stage de fin d'année, de six semaines.

La spécialisation

Option 1 - BEATMAKING

- Mise en place d'une stratégie par rapport à vos objectifs
- Travaux en groupe, ou seul sur ses projets personnels
- Composition d'une instrumentale
- Mixage et Mastering d'une instrumentale au casque en salle MAO
- Ecoute, Mixage et Mastering d'une instrumentale en studio
- Simulation d'une session Studio
- Collaboration avec d'autres compositeurs externes à UNISON
- Envoi de Loops et d'Instrumentales
- Démarchage d'artistes, de managers, de directeur artistiques
- Travailler sa présence sur les réseaux sociaux
- Mise en relation avec nos partenaires
- Déplacement en Studio
- Aide à la création d'entreprise ou d'un statut
- Aide à l'insertion professionnelle



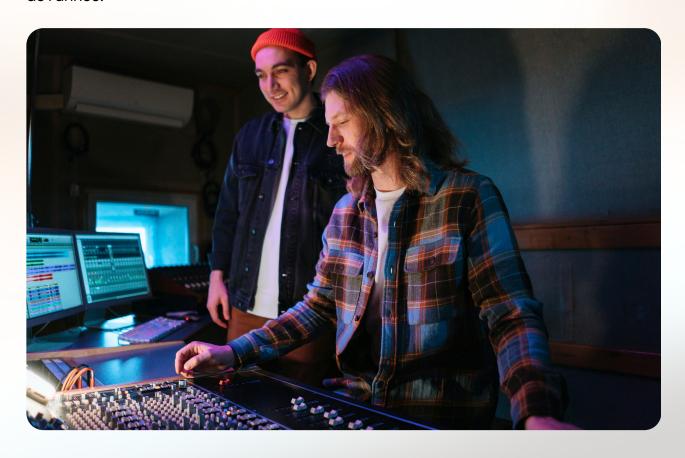


Option 2 - INGÉNIERIE DU SON

- Mise en place d'une stratégie par rapport à vos objectifs
- Travaux en groupe, ou seul sur ses projets personnels
- Enregistrement, Mixage et Mastering d'un morceau en Studio
- Ecoute, Mixage et Mastering d'un morceau au casque
- Simulation d'une session Studio avec un Artiste
- Collaboration avec d'autres Ingénieurs son externes à UNISON
- Envoi de vos Mixs et Masterings à des Studios pour postuler
- Démarchage d'artistes, de managers, de directeur artistiques
- Travailler sa présence sur les réseaux sociaux
- Mise en relation avec nos partenaires
- Déplacement en Studio
- Aide à la création d'entreprise ou d'un statut
- Aide à l'insertion professionnelle

4.2 LE STAGE EN ENTREPRISE (210h)

Le stage en entreprise a pour but d'acquérir une expérience dans le domaine du Beatmaking ou de l'ingénierie du son. Durant six semaines, les élèves seront insérés dans un milieu professionnel afin d'utiliser l'entièreté des compétences acquises tout le long de l'année.



Moyens techniques

Formation mixte (en présentiel et à distance).

- En présentiel : Studio d'enregistrement avec cabine, salle informatique avec postes de création et logiciels, synthétiseurs. Accès handicapé.
- À distance : Plateforme de visioconférence ZOOM.

Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation. Documents supports de formation projetés. Mise à disposition en ligne de documents supports à la suite de la formation (vidéos, documents écrits et documents sonores).

Méthodes pédagogiques

Exposés théoriques, étude de cas concrets, exercices ciblés, exercices de style, pratique en autonomie, découverte supervisée, travail empirique, supports écrits, enseignement par mimétisme, mises en situations.

Modalités d'évaluation et dispositif de suivi

Quiz, QCM, interrogations orales, interrogations écrites, évaluations diagnostiques, formatives, sommatives et critériées à distance (peuvent demander l'usage de logiciels ou moyens numériques).

Formulaires d'évaluation de la formation, appel journalier réalisé par les formateurs.

Modalités et délais d'accès

Pré-inscriptions en ligne sur notre site internet unison-edu.fr et entretiens individuels. Délai d'accès: jusqu'à onze jours ouvrés avant le début de la formation..

Tarifs

La formation est proposée au prix* de :

- 6500 € HT sur le site de Toulouse,
- 6500 € HT sur le site de Paris.

La même formation est proposée sur chacun des sites.

Voir conditions de paiement sur le contrat de formation.

^{*} exonérée de TVA - Art. 261.4.4 a du CGI



Une bonne formation ne se fait pas sans bons locaux!

Sur chaque site UNISON Education, nos locaux sont entièrement équipés et prêts à accueillir les élèves. Seront à leur disposition toutes les ressources nécessaires pour apprendre et évoluer dans un environnement professionnel.





LA SALLE DE FORMATION

Dans la salle de MAO, chaque élève profite d'un poste de création individuel, bénéficiant ainsi du matériel adapté : ordinateur, carte son, casque et clavier maître.

Depuis chaque poste, les élèves peuvent regarder le tableau, où est projeté l'écran du formateur. Cela leur permet donc de visualiser simplement les manipulations, en gardant un œil sur leur propre travail!



LE STUDIO

Pour les cours de "mise en situation", les élèves se rendent dans un studio d'enregistrement professionnel.

Équipé avec du matériel professionnel, il permet aux élèves de se plonger dans la composition ou l'ingénierie du son en conditions réelles et d'apprendre à travailler sur du matériel spécialisé, qu'ils retrouveront dans d'autres studios au fil de leur carrière.

MATÉRIEL

Salle de formation

Chaque élève dispose de :

- un ordinateur (Apple Mac mini) + un moniteur
- une carte son Avid Mbox 3 Mini
- un casque de monitoring Beyerdynamic DT 770 Pro
- un clavier maître 32 touches M-audio
- Plugins Waves, FabFilter, Serum, Massive

La salle est équipée d'un ordinateur pour le formateur, relié à un vidéo-projecteur ainsi qu'à une paire d'enceintes de monitoring.

Studio d'enregistrement

La matériel du studio se compose de :

- Tables de mixage: Allen & Heath; Behringer X32
- Préamplis: Neve 1073; TL Audio Ebony A1; Joe Meek Twin Q
- Informatique: Apple Mac Pro quadri processeurs
- Station numérique : Pro Tools 2024.3 24 entrées / sorties (ANTELOPE GOLIATH + OCTOPRE)
- Plug-ins: WAVES Native Gold Bundle; DIGIDESIGN Bomb Factory; A.I.R. Creative Collection; Fab Filter
- Écoutes: GENELEC 1031 et YAMAHA NS10
- Casques: Beyer DT-770 PRO / DT-990 PRO; Ampli casques ART Headamp
- Périphériques : Summit DCL 200 ; Channel strip Joe Meek Twin Q ; DBX 166 XL x 2 ;
 Multi-effets T.C. ELECTRONICS M300 ; YAMAHA SPX 90 ; DAT FOSTEX D-5
- Microphones: AKG C414 / C3000 / D112, RODE K2, NEUMANN U87 / KM184, OKTAVA MK12, AUDIOTECHNICA AT2050, BLUE SPARK, SENNHEISER E606 / MD421 / BF504, SHURE SM57 / SM58 / SM91 / BETA 52 / SM7...

ACCÈS AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Vous êtes en situation de handicap et vous avez besoin d'un aménagement spécifique?

L'équipe d'UNISON Education est à votre écoute pour évaluer vos besoins, mettre en place et coordonner votre plan d'accompagnement afin de mettre en œuvre les aménagements pédagogiques possibles au sein de notre structure, répondre à vos questions et, si besoin, vous orienter vers les services compétents.

Pour tout renseignement, contactez notre référent handicap dont vous trouverez les coordonnées ci-dessous :

JÉRÉMY PERIES - RÉFÉRENT HANDICAP

06 25 52 26 50

mail:jeremy@unison-edu.fr



Règlement conforme au décret du 23 octobre 1991

UNISON Education

26 rue Louis Plana - 31500 Toulouse

N° Siret: 977 543 347 00016

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 76311240431 auprès du Préfet de la Région Occitanie. Cet enregistrement ne vaut pas l'agrément de l'État.

Article 1: Objet et champ d'application

Le présent règlement est établi conformément aux dispositions des articles L 6352-3 et L. 6352-4 et R 6352-1 à R 6352-15 du Code du travail.

Le présent règlement s'applique à tous les stagiaires et tous les apprentis, et ce pour la durée de la formation suivie.

Toutefois, lorsque la formation se déroule dans une entreprise déjà dotée d'un règlement intérieur, les mesures de santé et de sécurité applicables aux stagiaires sont celles de ce règlement.

Article 2: Hygiène et Sécurité

La prévention des risques d'accidents et de maladies est impérative et exige de chacun le respect total de toutes les prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité. A cet effet, les consignes générales et particulières de sécurité en vigueur dans l'organisme, lorsqu'elles existent, doivent être strictement respectées sous peine de sanctions disciplinaires.

Article 3 : Discipline Générale

Il est formellement interdit aux stagiaires et aux apprentis:

- d'entrer dans l'établissement en état d'ivresse,
- d'introduire des boissons alcoolisées ou substances illicites dans les locaux,
- de quitter le stage sans motif,
- d'emporter un objet sans autorisation écrite,
- de dégrader du matériel,
- de s'absenter de manière récurrente (les cours loupés ne seront pas rattrapables sans justificatif d'absence),
- de porter atteinte à l'intégrité physique ou psychologique d'autrui,
- d'agir de manière préjudiciable et motivée aux intérêts de l'organisme,
- de créer et/ou participer à l'aggravation de conflits entre membre,
- de faire manquement aux dispositifs de sécurité.
- de vendre, diffuser ou copier des documents mis à disposition pendant la formation dont UNISON Education est propriétaire (document texte, graphique, vidéo ou audio).

Article 4: Sanctions

Constitue une sanction toute mesure, autre que les observations verbales, prise par le directeur de l'organisme de formation ou son représentant, à la suite d'un agissement du stagiaire ou de l'apprenti considéré par lui comme fautif, que cette mesure soit de nature à affecter immédiatement ou non la présence de l'intéressé dans la formation ou à mettre en cause la continuité de la formation qu'il reçoit. Les amendes ou autres sanctions pécuniaires sont interdites (Article R.6352-3 du Code du travail).

Tout agissement considéré comme fautif par le directeur de l'organisme de formation ou son représentant pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet de l'une ou l'autre des sanctions ci-après par ordre d'importance :

- avertissement écrit par le Directeur de l'organisme de formation ou par son représentant ;
- · blâme,
- exclusion définitive de la formation.

Article 5 : Garanties Disciplinaires

Aucune sanction ne peut être infligée au stagiaire ou à l'apprenti sans que celui-ci ait été informé au préalable des griefs retenus contre lui. (Article R.6352-4 du Code du travail)

Lorsque le directeur de l'organisme de formation ou son représentant envisage de prendre une sanction qui a une incidence, immédiate ou non, sur la présence d'un stagiaire ou d'un apprenti dans une formation, il est procédé comme suit :

- Le directeur ou son représentant convoque le stagiaire ou l'apprenti en lui indiquant l'objet de cette convocation. Celle-ci précise la date, l'heure et le lieu de l'entretien. Elle est écrite et est adressée par lettre recommandée ou remise à l'intéressé contre décharge;
- Au cours de l'entretien, le stagiaire ou l'apprenti peut se faire assister par la personne de son choix, notamment le délégué de stage. La convocation mentionnée au 1° fait état de cette faculté;
- Le directeur ou son représentant indique le motif de la sanction envisagée et recueille les explications du stagiaire ou de l'apprenti.

L'employeur de l'apprenti est informé de cette procédure, de son objet et du motif de la sanction envisagée (Article R.6352-5 du Code du travail).

La sanction ne peut intervenir moins d'un jour franc ni plus de quinze jours après l'entretien. Elle fait l'objet d'une décision écrite et motivée, notifiée au stagiaire ou à l'apprenti par lettre recommandée ou remise contre récépissé. (Article R.6352-6 du Code du travail).

Lorsque l'agissement a rendu indispensable une mesure conservatoire d'exclusion temporaire à effet immédiat, aucune sanction définitive, relative à cet agissement, ne peut être prise sans que la procédure prévue à l'article R. 6352-4 et, éventuellement, aux articles R. 6352-5 et R. 6352-6, ait été observée (Article R.6352-7 du Code du travail).

Le directeur de l'organisme de formation informe l'employeur et l'organisme financeur de la sanction prise. (Article R.6352-8 du Code du travail)

Article 6: Représentation des stagiaires

Pour les actions de formation organisées en sessions d'une durée totale supérieure à cinq cents heures, il est procédé simultanément à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au scrutin uninominal à deux tours. Tous les stagiaires ou apprentis sont électeurs et éligibles. (Article R.6352-9 du Code du travail).

Le directeur de l'organisme de formation organise le scrutin qui a lieu pendant les heures de la formation, au plus tôt 20 heures, au plus tard 40 heures après le début de la première session collective. (Article R.6352-10 du Code du travail)

Le directeur de l'organisme de formation est responsable de l'organisation du scrutin. Il en assure le bon déroulement. (Article R.6352-11 du Code du travail)

Lorsque, à l'issue du scrutin, il est constaté que la représentation des stagiaires et apprentis ne peut être assurée, le directeur dresse un procès-verbal de carence. (Article R.6352-12 du Code du travail)

Les délégués sont élus pour la durée de la formation. Leurs fonctions prennent fin lorsqu'ils cessent de participer à la formation. Lorsque le délégué titulaire et le délégué suppléant ont cessé leurs fonctions avant la fin de la formation, il est procédé à une nouvelle élection, dans les conditions prévues aux articles R.6352-9 à R.6352-12 (articles 10 et 11 du présent règlement intérieur) (Article R.6352-13 du Code du travail). Les délégués font toute suggestion pour améliorer le déroulement des formations et les conditions de vie des stagiaires et des apprentis dans l'organisme de formation. Ils présentent les réclamations individuelles ou collectives relatives à ces matières, aux conditions de santé et de sécurité au travail et à l'application du règlement intérieur (Article R.6352-14 du Code du travail).

En ce qui concerne les dossiers de rémunération, le stagiaire est responsable des éléments et documents remis au Centre, il doit justifier l'authenticité sous sa propre responsabilité.

Article 7: Publicité du règlement

Un exemplaire du présent règlement est remis à chaque stagiaire (avant toute inscription définitive). Le présent règlement est également affiché dans les locaux.

Règlement intérieur mis à jour le 04/10/2024

UNISON EDUCATION ORGANISME DE FORMATION NOS PARTENAIRES : FFOCAL SUGAR BYTES CHURASS BABY AUDIO. XX xIn audio NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE